



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
28 septembre 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication n° 774/2016\* \*\***

*Communication présentée par* : A. T. et consorts (représentés par un conseil,  
Stephanie Moritz)

*Victime(s) présumée(s)* : Les requérants

*État partie* : Suisse

*Date de la requête* : 14 octobre 2016 (date de la lettre initiale)

*Question(s) de fond* : Expulsion vers la Fédération de Russie ; risque de  
torture

Réuni le 14 juillet 2021, le Comité, ayant été informé par le conseil des requérants que ceux-ci avaient obtenu un permis de séjour et qu'ils ne risquaient donc plus d'être expulsés vers la Fédération de Russie, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 774/2016.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante et onzième session (12-30 juillet 2021).

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Claude Heller, Erdoğan İşcan, Liu Huawen, Ilvija Pūce, Ana Racu, Diego Rodríguez-Pinzón, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Peter Vedel Kessing.

